24ème session du Groupe de travail de l'Examen périodique universel (18-29 janvier 2016)

Seychelles

Intervention du Représentant Permanent de la France

Genève, le lundi 25 janvier 2016 (matin)

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer * ainsi que la délégation des Seychelles.

La France salue les mesures prises par les Seychelles en matière de droits de l'Homme depuis le premier passage à l'EPU, en particulier l'adoption en 2014 d'une loi interdisant la traite des êtres humains et la ratification du deuxième protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

La France souhaiterait faire les recommandations suivantes aux Seychelles :

1. Adhérer au Protocole facultatif à la Convention contre la torture ainsi qu'à la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

- 2. Poursuivre les efforts en vue de garantir pleinement le respect des libertés fondamentales, en particulier la liberté de réunion et la liberté d'association, ainsi que la liberté de la presse ;
- 3. Assurer l'indépendance et l'effectivité de la Commission nationale des droits de l'Homme, notamment par l'allocation de moyens adéquats, afin de la rendre conforme aux principes de Paris ;
- 4. Poursuivre les efforts en matière de lutte contre l'impunité concernant les violences domestiques et développer les structures d'accueil et les mécanismes de soutien aux victimes de ces violences ;
- 5. Réviser le code pénal pour que l'âge de la responsabilité pénale soit conforme aux normes internationales pertinentes ;
- 6. Abroger les dispositions criminalisant les relations sexuelles entre adultes consentants du même sexe, afin de respecter les principes d'égalité et de non-discrimination entre toutes les personnes

Je vous remercie./.